



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 08 JANVIER 2026 A 18H30,

MEMBRES
EN EXERCICE : **35**

Etaient présents :

MEMBRES
PRESENTS : **32**

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Pascal NALIN, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCHELLES, Sophie CUCCHI-GILAS Adjoints.

MEMBRES
REPRESENTES : **5**

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Jimmy BESSAIIH, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES et Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

MEMBRES
ABSENTS : **2**

MEMBRE ABSENT LORS
DU VOTE DE LA PRESENTE
DELIBERATION : **1**

Etaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :

DATE DE LA
CONVOCATION :
02 JANVIER 2025

Valérie SANNA donne procuration à Sophie CUCCHI-GILAS
Corinne D'ONORIO DI MEO donne procuration à Antonio MUJICA
Kamel BELARBI donne procuration à Alain GIUSTI

Paméla PONSART donne procuration à Claude JORDA

DELIBERATION
2026-18

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LA PIANA

Étaient absents et non représentés lors de la séance :

Monsieur Bruno PRIOURET
Madame Fouzia BOUKERCHE

Était absent lors du vote de la présente délibération :

OBJET :

Madame Sandrine ZUNINO

**CONVENTION DE
PARTENARIAT DANS LE
CADRE DES PROJETS DU
PARC AGRO-ECOLOGIQUE
DE GARDANNE**

Secrétaire de Séance :

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat dans le cadre des projets du parc agro-écologique de Gardanne entre l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLEFPA) d'Aix-Valabre-Marseille et la Commune de Gardanne ci-annexé,

Situé sur un domaine de 42 hectares, le parc agro-écologique de Barême comprend une ferme municipale maraîchère, un verger, un jardin pédagogique et des espaces dédiés à l'installation de porteurs de projets en agriculture biologique.

Accueillant régulièrement des chantiers participatifs ainsi que des stagiaires pour participer au développement du parc agro-écologique, la Commune souhaite élargir ses actions pédagogiques en proposant aux apprenants et professeurs de l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles d'Aix-Valabre-Marseille (EPLEFPA) de participer à certains travaux et études sur le domaine de Barême.

Ce partenariat permettra aux élèves d'apprendre sur le terrain des techniques concrètes, liées à des projets en agroécologie, culture en agriculture biologique et arboriculture.

Dans ce cadre, la convention ci-annexée définit les modalités du partenariat entre la commune et l'EPLEFPA afin de mener à bien les actions de développement du parc agro-écologique. Elle est établie pour une période d'un an reconductible deux fois à compter de la signature par les deux parties.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

D'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEEFPA) d'Aix-Valabre-Marseille et la Commune de Gardanne ci-annexée.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention ci-annexée ainsi que tout acte afférent (y compris éventuels avenants).

Adoptée à l'**UNANIMITE** des suffrages exprimés

S. ZUNINO absente lors du vote de la présente délibération

**Le Maire,
Hervé GRANIER**



**Secrétaire de séance,
Vincent BOUTEILLE**

